



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 AVRIL 2026.

Convocation du 12 avril 2026.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de Beauchastel, convoqués conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du CGCT, se sont réunis en session ordinaire, salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de M^{me} Karine TAKES, Maire en exercice.

Etaient présents : Karine TAKES, Rémi LE CORRE, Frédérique CHAMP, Éric SEIGNOBOS, Nadège BESSON, Jean-Marie GERARD, Françoise FEROUSSIER, Joseph OJAIL, Frédéric CAENEVET, Valérie HENRY, Véronique BUTTEZ, Frédéric MOYNE, Lionel FRIEDRICH, Valérie ARNAUD, Daniel PRANEUF, Laurence BRANCHER.

Absents représentés : Jessica FERREYRE donne pouvoir à Françoise FEROUSSIER, Jean-Marc BRESSON donne pouvoir à Rémi LE CORRE, Marine GOURDON donne pouvoir à Frédéric CAENEVET.

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Frédérique CHAMP

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19.

Quorum : 10.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Mme Frédérique CHAMP est nommée secrétaire de séance.

Sur proposition de Madame le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à main levée.

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 17 février 2026 est entériné à l'unanimité des membres présents sans observation ni réserve.

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 est entériné à l'unanimité des membres présents sans observation ni réserve.

Mme le maire prend la parole pour informer Monsieur PRANEUF que nous ne pouvons pas revenir sur l'ancien PV pour donner suite à ses remarques car il aurait dû prendre la parole lors du précédent conseil

afin que ses remarques soient retranscrites sur le procès-verbal.

Monsieur PRANEUF dit : « Le procès-verbal doit faire référence à ce qui s'est passé lors du conseil municipal or là il n'y a pas l'élection du maire dans le procès-verbal ».

Madame le Maire lui répond que pour l'élection du maire c'est un procès-verbal à part.

Monsieur PRANEUF dit : « ça faisait partie de l'ordre du jour ».

Madame le Maire dit : « C'est un procès-verbal différent qui est fourni par la préfecture pour l'élection du maire et de ses adjoints, je l'ai là avec moi. En ce qui concerne le procès-verbal du 21 mars 2026 il fait suite à l'élection du maire, comme j'ai été réélue, j'ai fait le choix de poursuivre un conseil à la suite des élections ».

Monsieur PRANEUF dit : « Il n'y a pas eu d'appel à candidature pour les commissions, les commissions m'ont été imposées. J'aurai aimé faire partie d'autres commissions ».

Madame le Maire dit : « Non en effet, je ne vous ai pas concerté c'est un choix de ma part ».

Monsieur PRANEUF dit : « Cela est dommage car si vous voulez nous intégrer dans votre équipe, il aurait été bon de nous intégrer à d'autres commissions pour qu'on puisse suivre la vie de la commune. On nous a imposé des commissions ».

Madame le Maire dit : « Je ne vous ai pas imposé de commissions, je vous ai demandé si vous vouliez vous ou Mme BRANCHER faire partie de la commission d'appel offre et finances, vous étiez d'accord pour faire partie de la commission d'appel d'offre et Mme BRANCHER à la commission finances. Je vous rappelle que si vous aviez des remarques à faire à ce sujet il fallait prendre la parole lors du précédent conseil ».

Monsieur PRANEUF dit : « Pour l'instant je vais en rester là mais je vais agir contre le procès-verbal du précédent conseil municipal. »

Madame Le Maire dit : « Je vous ai proposé une commission à vous et à Mme BRANCHER. »

Monsieur PRANEUF dit : « Il n'y a pas eu d'appel à candidature et j'aurai aimé me positionner sur d'autres commissions. J'aurai aimé faire partie des commissions travaux et sport. Maintenant je suis que sur la commission appel d'offre qui aura surement lieu peut être tous les deux ans pour les travaux à plus de cent mille euros, c'est comme pour la commission finances il n'y en a pas tous les trois jours non plus. »

Madame le Maire dit : « La commission finances est une commission importante. »

Monsieur PRANEUF dit : « Au quotidien il y a plus de sport, des affaires culturelles. »

Madame le Maire dit : « J'entends vos remarques mais vous auriez dû prendre la parole lors du précédent conseil. »

Monsieur SEIGNOBOS dit : « Le procès-verbal doit montrer une image de ce qui s'est dit lors de la séance. »

Monsieur PRANEUF dit : « Ce n'est pas l'image du conseil qui est retranscrit. »

Madame le Maire dit : « Si vous étiez contre, vous auriez voté contre et pour rappel vous avez voté pour. »

Monsieur SEIGNOBOS dit : « Si vous étiez intervenu lors de la séance votre intervention aurait été retranscrite. »

Monsieur PRANEUF dit : « La réponse aurait été la même. »

Madame Le MAIRE dit : « Cela aurait été acté. »

Monsieur PRANEUF dit : « Je ne souhaite pas bloquer toutes les commissions car il n'y a aucun intérêt, ce n'est pas ça l'idée mais de pouvoir participer. »

Madame Le Maire indique à l'assemblée qu'elle va diffuser un power point pour le compte financier unique, l'affectation de résultat, les taux impositions et le budget primitif 2026.

ORDRE DU JOUR

Délibération 2026/11 – Vote du compte financier unique de l'année 2025 (CFU)

Délibération 2026/12 – Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2025 – Budget principal

Délibération 2026/13 – Vote des taux des impôts directs locaux

Délibération 2026/14 – Vote du budget primitif 2026 – budget principal

Délibération 2026/15 – Vote des subventions aux associations pour l'année 2026

2026/11 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNEE 2025 (CFU)

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Rémi LE CORRE, 1^{er} adjoint expose :

Vu le guide du compte financier unique établi par la Direction Générale des collectivités locales et la Direction Générale des finances publiques,

Le L de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue durant la période de l'expérimentation, du compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositifs régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique soumis par M. le président Rémi LE CORRE s'est exécuté du 1^{er} janvier 2025 au 12 décembre 2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Recettes	1 973 944.56€
Dépenses	1 642 864.08€

Excédent reporté	428 812.31€
Excédent 2025	759 892.79€
Section d'investissement	
Recettes	1 243 076.46€
Dépenses	803 563.33€
Déficit antérieur reporté	411 603.85€
Excédent de l'année 2025	27 909.28€
R.A.R dépenses	520 793.03€
R.A.R recettes	150 000.00€

Madame BRANCHER dit : « Pourquoi il y a un déficit reporté de 411 603.85 ? puis-je avoir des explications à ce sujet ? »

Madame le Maire dit : « Nous n'avons pas eu assez de recettes, la collectivité touche de moins en moins de subventions et pour cette année comme vous avez pu le constater lors de la commission finances nous avons été plutôt prudent au niveau des recettes. »

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur Rémi LE CORRE ; après s'être fait présenté le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Madame le maire étant sortie au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025 :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par voix 16 POUR, 2 voix CONTRE Daniel PRANEUF Laurence BRANCHER et 0 ABSTENTION :

- **Approuve** le CFU pour l'année 2025 dressé par le comptable public.
- **Autorise** Madame Le Maire à signer tout document nécessaire.

2026/12 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Collectivité
BEAUCHASTEL
02700

DELIBERATION
du
30 décembre 1899
Sur l'affectation du résultat

Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
0
Pour
Contre

Date de la convocation
Date de la séance

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		428 812,31
Opérations de l'exercice	1 642 864,08	1 979 944,56
Totaux	1 642 864,08	2 402 756,87
Résultats de clôture	0,00	758 892,79

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
411 803,85	
803 962,33	1 243 076,46
1 215 167,18	1 243 076,46
0,00	27 909,28

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	17 208,46
2 446 427,41	3 217 021,02
2 446 427,41	3 234 229,48
0,00	787 802,07

0,00 €	(A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)
27 909,28 €	(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)
520 793,03	150 000,00 — Indiquer X si absence de restes à réaliser
379 783,03	Euros
0,00	
342 883,76	Euros
0,00	
342 883,76 €	au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)
0,00 €	(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)
417 009,04 €	(A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)

Madame Karine TAKES, Maire expose qu'il convient d'affecter les résultats du compte financier unique 2025, faisant apparaître :

- Excédentaire de 27 909.28 euros en section d'investissement ;
- Excédentaire de 759 892.79 euros en section de fonctionnement.

Madame Karine TAKES, Maire, propose aux membres du conseil municipal d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement du budget principal de 2026 de la commune comme suit :

- reprise de l'excédent d'investissement 2025 au compte 001 (RI : 27 909.28€) ;
- reprise des restes à réaliser : en dépense 520 793.03€ et en recette 150 000.00€;
- affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2025 à la section investissement au compte 1068 (RI : 342 883.75€) ;
- et affectation au compte 002 du solde de l'excédent de fonctionnement 2025 (RF : 417 009.04€).

Vu les instructions budgétaires et comptables de M57;

Entendu l'exposé de Madame Karine TAKES, Maire ;

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Mme Karine TAKES, Maire :

Résultat du vote : 17 voix Pour ; 2 Contre Daniel PRANEUF, Laurence BRANCHER ; 0 Abstention :

APPROUVE l'affectation de résultat.

Décide d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement du budget principal 2026 de la commune tel que proposés ci-dessus.

2026/13 – VOTE DES TAUX IMPOTS DIRECT LOCAUX

Madame Karine TAKES, Maire, présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles pour l'année 2025, les produits prévisionnels de référence, les allocations et mécanisme d'équilibre des réformes fiscales.

Afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages, il est proposé de maintenir en 2026, les taux impositions de l'année 2025 et de voter pour 2026 les taux d'impositions suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFBT) : 28.18%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 49%
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principal (TH) : 2.75% (taux de référence 2019)

Le conseil municipal décide de fixer les taux :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 1636B sexies à 1639 A du Code Général des Impôts ;

Fixe les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFBT) : 28.18%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 49%
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH) : 2.75% (taux de référence 2019)

Entendu l'exposé de Madame Karine TAKES, Maire ;

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Mme Karine TAKES, Le Maire :

APPROUVE le vote des taux d'impôts direct locaux :

Résultat du vote : 19 Pour ; 0 Contre ; 0 Abstention et fixe les taux pour l'année 2026.

Charge Madame Le Maire de notifier cette décision et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux et transmettre une copie de ces documents au service de fiscalité direct locale de la direction départementale des finances publiques.

2026/14 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Considérant la teneur des débats portant sur les orientations budgétaires,

Mme Karine TAKES, Maire, soumet à l'examen du conseil municipal le projet du budget primitif pour l'exercice 2026 :

À la suite de réunion de préparation budgétaire, Madame Karine TAKES, Maire, propose aux membres du conseil municipal de voter le budget principal 2026 de la commune qui s'équilibre en recettes et dépenses :

- En section de fonctionnement, à la somme de 2 304 459.04 euros
- En section d'investissement, à la somme de 1 094 681.03 euros

FONCTIONNEMENT 2026			
DÉPENSES		RECETTES	
002	Déficit de fonctionnement reporté		417 957,04
011	Charges à caractère général	697 322,06	
012	Charges de personnel et frais assimilés	878 000,00	
014	Atténuation de produits	29 451,00	
65	Autres charges de gestion courantes	232 729,96	
66	Charges financières	17 500,00	
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	440 000,00	
042	Opérations d'ordre (dotations amortissables)	10 456,00	
	TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :	2 304 459,04	
013	Atténuation de charges	5 000,00	
70	Produits des services du domaine et vent	100 890,00	
73	Impôts et taxes	1 201 860,00	
731	Fiscalité locale	426 220,00	
74	Dotations, subventions et participations	99 860,00	
75	Autres produits de gestion courante	54 000,00	
76	Produits financiers	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	
042	Opérations d'ordre (RQPS, travaux en régie, neutralisation 204)	0,00	
	TOTAL des Recettes de Fonctionnement :	2 304 459,04	

INVESTISSEMENT 2026			
DÉPENSES		RECETTES	
001	Déficit d'investissement reporté		27 909,28
10	Remboursement TAM	603,00	
16	Emprunt remboursement en capital	115 800,00	
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions à l'équipement versées	72 477,00	
21	Immobilisations corporelles	365 006,00	
23	Immobilisations en cours		
27	Autres immobilisations Financières		
040	Opérations d'ordre (RQPS, Travaux en régie, neutralisation 204)	0,00	
RAR	Restes à réaliser en dépenses d'investissement	520 793,03	
041	Opérations patrimoniales		
458x	Opérations pour le compte de tiers		
	TOTAL des Dépenses d'Investissement :	1 094 683,03	
010	Excédent d'investissement reporté		27 909,28
10	FCTVA, TAM ..	56 232,00	
1068	Affectation du résultat	342 883,75	
13	Subventions	35 000,00	
16	Emprunts et cautions	600,00	
23	Immobilisations en cours (si TVA ou intégration 238 voir)	1 600,00	
27	Autres immobilisations Financières		
024	Produit des cessions d'immobilisations		
021	Virement de la section de fonctionnement	440 000,00	
040	Opérations d'ordre (dotations amortissables)	10 456,00	
RAR	Restes à réaliser en recettes d'investissement	150 000,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	
458x	Opérations pour le compte de tiers		
	TOTAL des Recettes d'Investissement :	1 094 683,03	

Madame le Maire prend la parole pour répondre au courrier de Monsieur PRANEUF et dit :

« Concernant les véhicules de service pour le directeur des services techniques et le chef d'équipe ils n'ont pas de véhicule de service personnel, cependant durant les travaux des services techniques le chef d'équipe prenait le véhicule de service pour rentrer chez lui car nous ne pouvions pas le rentrer dans le garage. A ce jour les travaux sont terminés et le véhicule de service reste aux services techniques le soir. Je vous précise que cela était temporaire. »

Monsieur SEIGNOBOS dit : « Nous avons déplacé des casiers, du matériel et cela a pris de la place dans les garages et nous ne pouvions pas laisser le véhicule dehors. »

Madame le Maire dit : « La collectivité a informé l'assurance de cette situation. »

Madame le Maire reprend les réponses pour donner suite au courrier de Monsieur PRANEUF et dit :

« Concernant l'article 611 prestations de services dans ce compte il y a les Toqués Ardéchois, Berger Levrault, Sema, Lumiplan, Microbib, intervention musique, by commune, Ardrome sécurité, Bureau véritas, Bodet. »

Monsieur PRANEUF dit : « Est-ce que le boulanger est dans ce compte-là ? »

Madame le Maire dit : « Non le boulanger n'est pas dans ce compte mais dans le compte de l'alimentation. »

Monsieur PRANEUF dit : « Est-ce qu'il y a un contrat avec le boulanger ? »

Madame le Maire dit : « Il n'y a pas de contrat avec le boulanger. Il envoie ses factures pour le pain des écoles de la commune. C'est une question de confiance, nous travaillons également avec le boulanger pour les réceptions de la commune. »

Monsieur PRANEUF dit : « J'ai une remarque concernant la livraison du pain à l'école maternelle, il serait bien que le boulanger donne le pain directement à l'école au lieu de le mettre sur la poignée de

porte. C'est une remarque car niveau hygiène il faut faire attention, aujourd'hui il pleuvait et le pain était dehors et puis n'importe qui peut mettre quelque chose dans le pain, il ne faut pas voir le mal partout mais ça serait préférable de lui dire de le donner directement au personnel comme il fait pour l'école primaire au lieu de le laisser trainer dehors car ce n'est pas hygiénique. »

Mme le Maire dit : « Je vais me renseigner. »

Monsieur PRANEUF dit : J'ai une autre question concernant les ordinateurs qui sont en place à l'école. Est-ce qu'il y a un entretien ? une personne désignée ? des prestations particulières ?

Madame le Maire dit : « Oui, il y a une personne qui vient faire l'entretien des ordinateurs de l'école.

Monsieur PRANEUF dit : « Est-ce qu'il y a un contrat ? »

Madame le Maire dit : « Non il n'y a pas de contrat, c'est une intervention une fois par an ou au besoin des enseignants. »

Monsieur PRANEUF dit : « Qui fait les entretiens des ordinateurs ? »

Madame le Maire dit : « Monsieur PRANEUF vous savez bien qui c'est »

Monsieur PRANEUF dit : « Non je ne sais pas qui c'est. »

Madame le Maire dit : « C'est Monsieur FRIEDRICH qui est à côté de vous. »

Monsieur PRANEUF dit : « Il n'y a pas de contrat ? »

Madame le Maire dit : « Non il n'y a pas de contrat et c'est au besoin. Je vous signale que pendant des années il n'y avait pas d'entretiens des ordinateurs de l'école et qu'aujourd'hui ce sont selon les besoins des enseignants. »

Monsieur PRANEUF dit : « Y a-t-il une rémunération ? »

Madame le Maire dit : « Oui, tous les travaux effectués sont facturés par Monsieur FRIEDRICH. »

Monsieur PRANEUF dit : « Je voudrais savoir si la commune règle quelque chose ? »

Madame le Maire dit : « La collectivité ne peut pas payer sans facture. »

Monsieur PRANEUF dit : « Je veux savoir s'il y a des factures pour la transparence. »

Madame le Maire dit : « Oui il y a des factures. »

Monsieur PRANEUF dit : « Pour les documents photos, est-ce qu'il y a un contrat avec un photographe ? pour les écoles ? prestations ? bulletin municipal ? »

Madame le Maire dit : « C'est nous les élus qui prenons les photos et nous ne nous faisons pas payer pour ça. En ce qui concerne les écoles ça c'est l'éducation nationale. »

Monsieur PRANEUF dit : « Il aurait pu avoir un contrat car avant il y avait Monsieur FOUGEIROL. »

Madame le Maire dit : « Je vous confirme qu'il n'y a pas de contrat et que ce sont nous les élus qui nous occupons de prendre les photos. »

Monsieur PRANEUF dit : « Toutes ces questions-là sont pour clarifier la situation au début et maintenant que j'ai les réponses, je ne reviendrai pas dessus. »

Madame le Maire dit : « Il n'y a pas de problème. »

Monsieur PRANEUF dit : « Est-ce que la commune a toujours City All ? »

Madame le Maire dit : « Oui l'application est toujours en fonction car la collectivité dispose d'un abonnement. »

Madame le Maire reprend les réponses pour donner suite au courrier de Monsieur PRANEUF et dit :

« Concernant l'article 623 publicité, publications, relations publiques, pour ce compte il y a une partie qui concerne le budget de la culture, les animations pour la bibliothèque, bouquets pour les mariages, cérémonies, départ à la retraite, cadeaux de fin d'année pour les cm2, nos affiches, le bulletin municipal, calendrier des pompiers, fête médiévale, salon du livre, sacem, les réceptions, le congrès des maires. Je vous précise que pour le congrès des maires la collectivité prend à sa charge uniquement l'entrée au congrès, le reste ce sont les élus qui financent hôtel, train, restauration. Le budget de ce compte est de 65 000€ mais cela est un choix de l'équipe municipale. Pour l'abonnement City ALL nous payons

1 150€ à l'année. Pour le contrat du panneau lumineux c'est 393.70€. En 2025 la salle des fêtes de l'île blaud a rapporté à la commune 11 050€. »

Monsieur PRANEUF dit : « Je vous ai demandé pour toutes les salles de la commune. »

Madame le Maire dit : « Il y a que la salle des fêtes de l'île blaud qui génère des recettes et elle est louée presque tous les week-ends. »

Monsieur PRANEUF dit : « Et pour l'espace citoyen ? »

Madame le Maire dit : « L'Espace Citoyen est mise à disposition gracieusement. »

Monsieur PRANEUF dit : « Mme le Maire vous aviez dit que quand des entreprises souhaiteraient faire des salons cela serait payant. »

Madame le Maire dit : « La commune n'a pas eu de demande comme celle-ci. »

Monsieur PRANEUF dit : « Est-ce que l'abri à vélo est utilisé ? »

Madame le Maire dit : Non, et je suis dans la réalité des choses. La commune ne cherche pas la rentabilité mais nous souhaitons apporter un service au niveau du tourisme. Mais malheureusement c'est très peu utilisé, à titre indicatif c'est 3€ l'après-midi. A ce jour avec l'équipe municipale nous sommes réflexion dessus.

Monsieur SEIGNOBOS dit : « Cela n'était pas fait pour gagner de l'argent. »

Monsieur PRANEUF dit : « Il faut le revendre. »

Monsieur LE CORRE dit : « L'abri vélo fait partie de charte du village de caractère. »

Monsieur SEIGNOBOS dit : « Nous devons avoir un accueil pour les vélos. »

Madame BUTTEZ dit : « Est-ce qu'il y a des abonnements qui ont été pris par les habitants ? »

Madame le Maire dit : « Nous n'avons pas eu de demande des habitants de la commune. »

Madame BUTTEZ dit : « Si ça fait partie de la charte du village de caractère nous sommes obligés de le laisser en place. »

Monsieur SEIGNOBOS dit : « Avec l'aménagement de la place de l'église nous avons rajouté deux bornes de recharge de vélo électrique individuel accessible comme celles qui sont sur le parking de la poste. Alors peut-être qu'il sera envisageable de déplacer le box à vélo. »

Madame le Maire dit : « Jean-Marie GERARD fera le point avec le village de caractère lors de la prochaine rencontre. »

Monsieur PRANEUF dit : « Qui entretient les véhicules de services de la commune ? »

Madame le Maire dit : « Ils sont entretenus par le garage Eyrieux centre auto à Beauchastel. »

Monsieur PRANEUF dit : Pourquoi la collectivité est passée par la banque pour la proposition d'achat des murs du bureau de tabac ? »

Madame le Maire dit : « La commune a contacté l'avocat de la banque populaire pour faire une proposition d'achat avant que la vente soit mise aux enchères. »

Monsieur SEIGNOBOS dit : « L'ancien propriétaire a des dettes sur le remboursement de ces échéances c'est pour cela que nous avons fait cette démarche et si notre offre est refusée il va être compliqué pour la collectivité aller aux enchères. »

Madame le Maire dit : « Pour l'instant nous n'avons pas de nouvelle à la suite de notre offre. Nous avons eu le propriétaire et il nous a fait une proposition à 100 000€ que nous avons refusé. »

Madame le Maire prend la parole pour donner des informations concernant l'investissement de 2026 pour la commune : « La commune va acheter un véhicule 9 places, je précise que c'est un projet de campagne, nous sommes en difficulté pour la mise en place d'un marché. Il est difficile de trouver des commerces de proximité, nous allons proposer de mettre en place un service pour transporter les administrés au marché de la Voulte et dans les commerces alimentaires de la Voulte. A ce jour nous sommes à trois devis. Nous avons fait le choix de partir sur un véhicule électrique. Concernant l'extension de la vidéo protection nous avons notre serveur qui est vétuste et notre nouveau prestataire nous informe qu'il faut le changer et prévoir 21 000€ pour un nouveau serveur et en même temps nous allons en profiter pour faire de l'extension vidéo sur la façade de la mairie, il y a une zone blanche devant la mairie, nous allons rajouter deux caméras, nous allons déplacer la caméra qui est au parc gurhlie car

c'est le parc qui est filmé et nous allons faire en sorte que ce soit le parking qui soit filmé mais cela n'empêchera pas de voir si il y a des personnes qui vont dans le parc. Nous allons déplacer la caméra au niveau du parking du bas de la poste pour avoir intégralité du parking du bas. Il va y avoir une inversion de caméra pour le barrage nous allons remplacer la caméra et mettre une caméra à 360° et celle du barrage va venir sur la façade de la mairie et à l'entrée nord du village, elle va être déplacée à la mairie et elle sera remplacée par une caméra plus performante pour la lecture de plaques. Il y a aussi des changements de batteries pour le barrage et le vieux village. Nous allons avoir de l'aide de la part du département et de la région pour extension vidéo d'un montant de 25 000€. »

Madame BRANCHER revient sur l'achat du véhicule 9 places et dit : « Est-ce que le projet est suffisamment avancé de la part de l'équipe municipale ? Est-ce qu'il va y avoir des horaires ? Comment vous envisagez la suite ? »

Madame le Maire dit : « Des navettes vont être mise en place le vendredi matin, on va voir avec les personnes concernées, ça sera un agent de la commune qui va faire le transport des administrés, ils auront une heure pour faire le marché et après un arrêt à Intermarché. Avant la commune payait des taxis pour accompagner les administrés au marché. Comme nous avons perdu le marché c'était une demande lors de nos réunions de quartier. »

Madame BRANCHER dit : « Est-ce que les personnes qui vont utiliser ce service vont le rémunérer ou est-ce que le service va être gratuit ? »

Madame le maire dit : « Pour l'instant ça sera gratuit et peut être que dans l'avenir nous demanderons une petite participation. C'est vraiment un service que nous voulons apporter à la population. »

Monsieur SEIGNOBOS dit : « D'autres communes proposent ce service. »

Madame le Maire dit : « La commune de Saint Fortunat propose ce service et il est gratuit. Il faut savoir qu'aujourd'hui quand nous faisons appel à une société de transport cela a un coût important pour la collectivité pour amener les enfants de la maternelle à la piscine c'est 200 euros en moyenne le trajet soit un total de 2000 euros. »

Monsieur PRANEUF dit : « Y a-t-il eu un incident récemment sur la place de l'église qui retarde un peu les travaux ? »

Madame le Maire dit : « Non, au départ nous avons eu un problème de pierre, mais ils ont résolu le problème assez rapidement, nous avons perdu deux semaines de travaux, à ce jour nous sommes à un mois de retard ce qui est plutôt correct pour un chantier de cette taille. »

Monsieur PRANEUF dit : « Ce n'est pas un lien avec le circuit d'irrigation ? »

Madame le Maire dit : « Non pas du tout, en ce qui concerne l'irrigation cela concerne un problème avec l'usine de Fregate. Il n'y a pas eu d'incident de réseau pour les travaux de la place de l'église. »

Monsieur SEIGNOBOS dit : « Le retard est dû aussi aux intempéries et aussi à la modification de certains travaux. Toutes les bouches à clés de l'eau ont été changées. Il n'y a pas eu d'incident majeur. »

Madame Le Maire dit : « Les administrés étaient inquiets face à la durée des travaux et pour la fermeture des routes, mais la commune a mis un service pour aider les administrés et il y a eu beaucoup de communication mais aussi une belle solidarité entre les habitants du vieux village. »

Madame le Maire informe le conseil municipal sur l'implantation des conteneurs semi-enterrés sur la commune dans les lieux suivant, le Rely, la Dragueline vers le pré de l'école primaire. Nous aurons trois lieux sur la commune de conteneurs semi-enterrés.

Monsieur PRANEUF dit : « De quel côté sera posé les conteneurs au niveau de la Dragueline ? »

Madame le Maire dit : « Ils vont être côté Via Rhona et non coté rue du 19 mars. »

Monsieur PRANEUF dit : « Est-ce que cela va prendre de la place car ma fille a acheté une maison et il y a un employé municipal qui habite pas loin, car dans ce petit pré vert il y a tout le temps des gens qui s'arrêtent pour bivouaquer en face il y a une aire d'arrêt.

Madame le Maire dit : « Il restera une bonne partie de ce parc. »

Monsieur PRANEUF dit : « Il y a des tables et que ça serait dommage que cette espace disparaisse. »

Monsieur SEIGNOBOS dit : « Il y a une table dans cet espace et les colonnes iront côté Via Rhona. Il y aura un petit merlon de terre qui séparera de ce petit parc. Les travaux sont prévus en juillet. »

Monsieur PRANEUF dit : « Est-ce que la commune a des nouvelles pour le terrain qui est vente à l'île blaud car il y avait des interrogations concernant l'assainissement et une enquête environnementale ? »

Monsieur SEIGNOBOS DIT : « Il y a eu un rendez-vous avec la préfecture concernant l'enquête environnementale, habitat dauphinois à remodeler son projet, l'interrogation c'est assainissement car aujourd'hui les travaux sont faits mais ne sont pas terminés. »

Madame le Maire intervient et dit : « Je vais pouvoir donner des réponses car maintenant je siège à la CAPCA. J'ai rencontré les agents et la station d'épuration est actée et elle sera faite d'ici la fin de l'année. »

Monsieur PRANEUF dit : « Que va devenir le local de la CAPCA ? »

Madame le Maire dit : « Pour l'instant je n'ai pas d'information à ce sujet. »

Monsieur PRANEUF dit : « Comme nous avons changé de fournisseur que va devenir le local ? »

Madame le Maire dit : « Il va surement être à vendre mais sous réserve car la présidence de la CAPCA a changé. »

- Entendu l'exposé de Madame Karine TAKES, Maire;
- Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Mme Karine TAKES, Le Maire :
- Résultat du vote : 17 Pour : 2 Contre Daniel PRANEUF et Laurence BRANCHER : 0 Abstention :

APPROUVE le projet de budget principal primitif dressé par la commission finances pour l'exercice 2026.

2026/15 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2026

Pour donner suite à la réunion vie associative, M. Rémi LE CORRE, 1er adjoint, propose aux membres du conseil municipal d'allouer, pour l'année 2026, les subventions de fonctionnement et subventions exceptionnelles aux associations tel que défini dans le tableau ci-dessous :

Associations	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	TOTAL 2026
AAPPMA TRUITE	300.00€		300.00€
ACCA CHASSE	300.00€		300.00€
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	200.00€		200.00€
AMICALE PETANQUE	500.00€		500.00€
APE SOU DES ECOLES	1500.00€		1500.00€
ASB NATATION	1600.00€		1600.00€
ASS BOULE LYONNAISE	450.00€		450.00€
BEAUCARABIA	1350.00€	1000.00€	2350.00€

BEAUCHASTEL LA VOULTE TENNIS CLUB	2100.00€		2100.00€
CHATS MELI-MELO	500.00€		500.00€
CLUB SUBAQUATIQUE	510.00€		510.00€
COMITE DES FETES	2100.00€		2100.00€
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	1200.00€	1200.00€	2400.00€
FOYER COLLEGE	310.00€		310.00€
FC EYRIEUX EMBROYE	2500.00€		2500.00€
HANDBALL RHONE EYRIEUR	4640.00€		4640.00€
INTERDEPARTEMENTALE CHASSE	350.00€		350.00€
LES VIELLES CARAFES	300.00€		300.00€
MAISON MARGUERITE	300.00€		300.00€
UNRPA	1400.00€		1400.00€
SOUS - TOTAL	22 410.00€	2200.00€	24 610.00€
MJC 3 RIVIERES	30 011.13€		30 011.13€
TOTAL 2026	52 421.13€	2200.00€	54 621.13€

Monsieur PRANEUF dit : « J'ai une question concernant Beaucharabia car en 2022 ils avaient 400€ de subvention, en 2025 et en 2026 ils demandent 2 500€ on leur donne 1 350€ plus 1 000€ de subvention exceptionnelle. J'ai l'impression que cela se superpose avec le comité des fêtes. Beaucharabia est une association qui fait des spectacles, c'est bien le tout gratuit, je pense que de temps en temps ça serait bien de faire participer un peu les gens qui viennent parce que les gens qui souhaitent voir un spectacle ne sont pas à 2€ près. Ils pourraient faire une participation de 2€ ou 3€. Ce n'est pas le gratuit qui fait venir les gens. Quand les gens ont envie d'aller voir un spectacle, ils vont voir un spectacle c'est sûr si c'est 50€ ils n'iront pas mais si vous faites une participation de 2€ petit à petit cela fait une cagnotte et ça fait du collectif ; là on leur donne 2 350€ pour certaines personnes qui sont intéressées par ces spectacles-là. Je rappelle que c'est de l'argent de la commune c'est pour ça que je pense qu'une participation serait intéressante. »

Monsieur LE CORRE dit : « Nous ne pouvons pas imposer ça à une association. »

Monsieur FRIEDRICH dit : « La commune ne peut imposer ça à une association mais si les spectacles sont gratuits les gens iront sûrement consommés à la buvette. »

Monsieur SEIGNOBOS dit : « Beaucharabia fait un petit air de jazz et c'est payant. Après c'est l'association qui décide c'est compliqué d'intervenir dans leurs choix. »

Monsieur PRANEUF dit : « Il ne faut pas tomber dans l'excès de donner des subventions plus une subvention exceptionnelle. »

Madame le Maire dit : « Le choix que nous avons à notre arrivée en 2020 et qui n'a pas changé en 2026 c'est de ne pas baisser le montant des subventions aux associations. Les aides aux associations au niveau territorial baisse et les associations ont besoin de vivre. Pour Beaucharabia cette année il y a une subvention exceptionnelle mais pour 2027 ça ne sera pas le cas car là ils vont faire l'aire du petit jazz. A leur début en effet ils ont commencé à 400€ mais ils ne faisaient pas toutes les animations qu'ils font aujourd'hui. Après nous ne pouvons pas imposer aux associations, cela reste un choix politique de notre équipe de soutenir les associations de la commune et de ne pas baisser les aides. L'association Beaucharabia est complètement différente de l'association du Comité des Fêtes. Beaucharabia est composée de personnes du vieux village qui ont souhaité redynamiser le vieux village et qui fonctionne très bien et ils participent à la vie de la commune. Ils se déplacent à la Maison Marguerite, aux écoles, à la MJC il y a beaucoup d'actions de leurs parts. Ils sont aussi présents lors de fête médiévale. »

Madame BRANCHER dit : « Comment vous expliquez que le foot a 2 500€ et que le hand a 4 640€ ? »

Monsieur LE CORRE dit : « Ce sont les antécédents de l'ancienne équipe municipale. »

Madame le Maire dit : « La commune a rajouter 500€ au foot car avant ils avaient 2 000€. »

Monsieur PRANEUF dit : « Il y a plus de licenciés au foot beauchastellois par rapport au hand. Nous devons avoir l'héritage de Monsieur BOUVIER qui était entraineur au club de hand de la Voulte et aujourd'hui il faudrait peut-être dire stop. »

Madame le Maire dit : « Le hand a rencontré de grosses difficultés financières et nous leur avons apporté notre soutien. Après le club de foot a une infrastructure à leur disposition stade de foot, vestiaires ou la commune investit dedans. »

Madame BRANCHER dit : « J'ai pris l'exemple du foot mais cela pourrait concerner d'autres sports. »

Madame le Maire dit : « Pour vous donner un exemple l'ASB Natation nous demande chaque année 1 600€ car ils sont à l'équilibre avec la mise à disposition de la piscine mais aussi ils ont moins de frais d'arbitrage comparé au foot et au hand qui eux ont des forts coûts d'arbitrages. »

Madame BRANCHER dit : « Il y a quelques années le judo avait des subventions et aujourd'hui ils n'ont plus de subvention ? »

Madame le Maire dit : « Cette année le judo n'a pas fait de dossier de subvention. »

Madame BRANCHER dit : « C'est vraiment sur demande pour que les associations puissent toucher une subvention ? »

Monsieur LE CORRE dit : « Il y a 5 associations qui n'ont pas fait de demande cette année. »

Madame le Maire dit : « Les associations sont relancées pour les dossiers de subventions et aussi pour ça que l'équipe a mis en place les demandes de subventions exceptionnelles. »

Madame BRANCHER dit : « Je reviens sur les clubs sportifs disant qu'il faudrait peut-être revoir en faisant un calcul un peu plus savant par rapport au nombre d'habitant, infrastructure ou des choses comme ça ou alors on reste toujours sur la même lignée. »

Monsieur LE CORRE dit : « Pour le foot si on fait au prorata des enfants de Beauchastel qui jouent au foot cela va faire baisser considérablement leur subvention. »

Madame le Maire dit : « Avec l'équipe municipale nous avons déjà regardé à faire des subventions en fonction des habitants licenciés dans les associations et cela mettrait à mal certaines associations c'est pour ça que nous n'utilisons pas ce système afin d'apporter une aide, un soutien à toutes les associations de la commune. »

Madame BRANCHER dit : « Cela pourrait être fait en fonction de leurs résultats ? »

Madame le Maire dit : « La commune organise des réceptions envers les associations qui ont des bons résultats pour les féliciter. La collectivité a aussi pris en charge du matériel pour les associations comme une cage mobile pour le foot. »

Monsieur PRANEUF dit : « Est-ce que la commune dispose d'une enveloppe de réserve ? »

Madame le Maire dit : « Oui la commune dispose d'une enveloppe de réserve de 8 000€ cette année que la commune ne dépense pas forcément. Je précise que les associations ne sont pas dans l'excès de demande de subvention exceptionnelle. »

Madame BRANCHER dit : « Je ne sais pas si le foot vous en a parlé mais il faut que le terrain soit homologué afin qu'ils puissent avoir certaines catégories les vestiaires doivent être fait d'une certaine façon »

Monsieur LE CORRE dit : « Le foot a une dérogation jusqu'en 2031. »

Madame BRANCHER dit : « Est-ce que cela va être un projet de la municipalité ? »

Madame le Maire dit : « Oui cela va être à la commune d'effectuer les travaux comme l'infrastructure nous appartient. Il y a des aides pour ce type de travaux. »

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Rémi LE CORRE, 1er adjoint ;

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur Rémi LE CORRE, 1er adjoint :

Étant précisé que Mme Karine TAKES, Mme Frédérique CHAMP et Mme Laurence BRANCHER ne participant pas au vote de cette délibération.

Résultat du vote : 16 voix Pour ; 0 Contre ; 0 Abstention

APPROUVE le vote des subventions aux associations de 2026.

Adopte le tableau des subventions aux associations 2026 tel que proposé ci-dessus.

Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif de 2026 (compte 65748).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur PRANEUF dit : « J'ai une remarque à faire concernant les jeunes qui font de la trottinette à fond la caisse dans les quartiers vers l'espace citoyens, il y a aussi des scooters, des voitures c'est un peu le brin partout. Pour les prochaines vacances, il faudrait être plus vigilant dans ce secteur de la commune avec la police municipale présente plus souvent, faire des patrouilles car il y aura certainement un carton, un accident car ils font n'importe quoi. Ils roulent à fond la caisse avec leurs trottinettes. Il faudrait peut-être leurs saisir les trottinettes. Il faut vraiment sévir là-dessus par ce qu'au niveau de l'espace citoyens et devant chez ma cousine ainsi que devant la rue du 19 mars ils font le tour puis rentrent devant l'espace citoyens vers l'école c'est hallucinant. J'ai effectué des travaux chez ma fille et je les voyais faire c'est catastrophique. »

Madame le Maire dit : « Nous sommes au courant et nous sommes en train de faire un flyer pour distribuer au niveau de l'école et collège et faire une campagne de sensibilisation. Nous avons rencontré les jeunes avec le policier municipal. Il faut savoir qu'il y a de nouveaux jeunes, des très jeunes des 9-10 ans que nous avons rencontrés en mairie avec les parents et les deux policiers municipaux. La gendarmerie aussi est au courant de cette situation. »

Monsieur PRANEUF dit : « Il faut saisir le matériel. »

Madame le Maire dit : « Nous n'avons pas le droit de saisir et nous faisons face à des mineurs. Il y a des choses que nous ne pouvons pas faire. Les parents sont au courant. J'ai rencontré les parents et je leur ai dit que la prochaine fois la commune déposera plainte. Nous ne pouvons pas prendre les trottinettes car c'est considéré comme du vol. »

Monsieur PRANEUF dit : « Je ne parle pas de nous. »

Madame le Maire dit : « Même la police municipale ne peut pas prendre les trottinettes car si le mineur est seul il ne peut pas être interpellé. »

Madame BRANCHER dit : « Avec ces trottinettes il va y avoir un accident, ils peuvent rentrer dans les personnes qui sont à pied, une personne âgée, un enfant... »

Madame le Maire dit : « Aujourd'hui nous sommes face à une génération de parent qui ne se rendent pas compte du danger d'une trottinette dans les mains d'un mineur. Là je suis sur un enfant de 9 ans qui sort à 23 heures mais je vous rappelle que la gendarmerie est au courant. »

Madame BRANCHER dit : « Ce n'est pas possible de faire une intervention de la gendarmerie ou de la police municipale au sein de l'école pour qu'ils délivrent un message de prévention et de bienveillance ? »

Madame le Maire dit : « Je vais voir avec la gendarmerie pour qu'elle intervienne, mais pour votre information la plupart des enfants en cause ne sont pas à l'école du village. »

La séance est clôturée à 21H02

*Frédérique CHAMP
Secrétaire*

*Karine TAKES
Le Maire*